



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## INFOTEL

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **INFOTEL**

Société anonyme  
RCS : PARIS N°317 480 135

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société INFOTEL,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Evaluation des titres de participations**

### ***Risque identifié***

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2024 et s'élèvent à 15 millions d'euros soit 37% du total bilan d'Infotel. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

### ***Notre réponse***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport

financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Infotel par l'Assemblée Générale du 26 mai 2010 pour Constantin Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, Constantin Associés était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 14ème année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

## Objectif et démarche de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 24 avril 2025

Constantin Associés

Paris La Défense, le 24 avril 2025

Signé par :  
  
CA43537EE7A64B8...

Isabelle MASSA

Associée

DocuSigned by:  
  
CE5C0996D52E434...

Cécile REMY

Associée

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	29 876 647	24 547 730	5 328 917	5 280 987
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	635 369	631 130	4 239	17 559
Fonds commercial (1)	285 978		285 978	285 978
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 219 587	1 943 816	1 275 771	1 517 790
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	14 982 726		14 982 726	14 103 795
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	491 081		491 081	461 006
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>49 491 388</b>	<b>27 122 676</b>	<b>22 368 712</b>	<b>21 667 114</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>2 086</b>		<b>2 086</b>	<b>1 386</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 924 470		1 924 470	3 104 677
Autres créances	2 281 636		2 281 636	2 024 742
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	400 947	5 776	395 171	124 304
Disponibilités	12 657 654		12 657 654	9 005 400
Charges constatées d'avance (3)	744 111		744 111	767 566
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>18 010 904</b>	<b>5 776</b>	<b>18 005 128</b>	<b>15 028 074</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				1 472
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 502 293</b>	<b>27 128 452</b>	<b>40 373 840</b>	<b>36 696 660</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 773 916	2 756 223
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	277 392	275 622
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	344 899	362 592
Report à nouveau	7 307 018	6 349 686
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>14 451 533</b>	<b>14 823 004</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 564 937</b>	<b>31 977 306</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		1 472
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>1 472</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 451	2 380
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 461 582	2 852 704
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 254 433	1 557 864
Dettes fiscales et sociales	651 917	154 393
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 768	22 904
Produits constatés d'avance	321 627	108 121
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 716 777</b>	<b>4 698 366</b>
Ecarts de conversion passif	92 126	19 516
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 373 840</b>	<b>36 696 660</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 716 777	4 698 366
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 451	2 380
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 517 740	10 688 598
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>11 517 740</b>	<b>10 688 598</b>
Dont à l'exportation	6 568 191	5 673 772
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 601 880	1 645 553
Autres produits		3
<b>Total I</b>	<b>13 119 620</b>	<b>12 334 154</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 566 036	8 126 107
Impôts, taxes et versements assimilés	193 710	193 608
Salaires et traitements	655 854	847 854
Charges sociales	254 290	324 607
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 835 594	1 880 201
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	7 516	15 096
<b>Total II</b>	<b>12 512 999</b>	<b>11 387 473</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>606 620</b>	<b>946 681</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)	13 412 503	13 650 004
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	194 467	147 722
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 472	9 007
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 266	31 905
<b>Total V</b>	<b>13 625 708</b>	<b>13 838 638</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 776	1 472
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	49 781	33 579
<b>Total VI</b>	<b>55 557</b>	<b>35 051</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>13 570 150</b>	<b>13 803 587</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>14 176 771</b>	<b>14 750 268</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	6 575	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>6 575</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>35</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>6 540</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-268 222	-72 736
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>26 751 903</b>	<b>26 172 792</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>12 300 370</b>	<b>11 349 788</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>14 451 533</b>	<b>14 823 004</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

# ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

## Annexe 2024

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

#### 1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mars 2025 par le Conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2024. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

#### Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

#### Fonds de commerce

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

#### Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, **Infotel** inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

## Annexe 2024

### Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| • Agencements liés aux constructions     | 10 ans     |
| • Agencements et installations générales | 4 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau         | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique                  | 3 ans      |
| • Matériel de transport                  | 5 ans      |

### Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

### Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) Infotel n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2024, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

### Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

### Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2024 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux. Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

### Entreprises Liées

Selon le PCG 833-16, L'entité fournit une liste des transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Cette liste comprend les

## Annexe 2024

informations suivantes : la désignation de la partie liée, la nature de la relation avec la partie liée, le montant des transactions réalisées avec la partie liée et toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société. Les informations sur les différentes transactions peuvent être agrégées en fonction de leur nature, sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de la société.

### Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.
- Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

## 2. Faits caractéristiques

### Contexte géopolitique

- La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus). Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

### Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2024, la société Infotel SA a acquis 30% des titres de la société Altanna pour 697 832 €.
- Le mandat de Président d'Infotel Conseil de Monsieur Eric FABRETTI a débuté le 1er janvier 2024.

## 3. Notes annexes sur les comptes

### a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital	2 756 223	17 693		2 773 916
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	275 622	1 769		277 392

## Annexe 2024

Autres réserves	362 592		17 693	344 899
Report à nouveau	6 349 686	7 307 018	6 349 686	7 307 018
Résultat de l'exercice précédent	0			0
Résultat de l'exercice	14 823 004	14 451 533	14 823 004	14 451 533
<b>TOTAL</b>	<b>31 977 306</b>	<b>21 778 013</b>	<b>21 190 383</b>	<b>32 564 937</b>

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 2,00 € par action (pour 6 934 791 actions), soit un montant total de 13 869 582 € et 13 863 902 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2024, de 6 934 791 actions de 0,40 €, dont 9 717 sont détenues par **Infotel**.

### Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

#### b) Provisions pour risques

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provision pour perte de change	1 472		1 472	0
Provision pour risques				
<b>TOTAL</b>	<b>1 472</b>		<b>1 472</b>	<b>0</b>

#### c) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels acquis	635 369	0	0	<b>635 369</b>
Fonds de commerce ADS	285 978	0	0	<b>285 978</b>
Frais de développement	28 282 621	1 594 026	0	<b>29 876 647</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 203 968</b>	<b>1 594 026</b>	<b>0</b>	<b>30 797 994</b>

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU, IDBA, Merge Backup, DB/IQ et DEEPEO. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels acquis	617 810	13 320	0	<b>631 130</b>
Frais de développement	23 001 634	1 546 096	0	<b>24 547 730</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 619 444</b>	<b>1 559 416</b>	<b>0</b>	<b>25 178 860</b>

#### d) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
AAI	1 482 182	1 086		1 483 268
Matériel de transport	88 812			88 812

## Annexe 2024

Matériel de bureau	1 067 731	33 074		1 100 805
Mobilier	546 703			546 703
Immob. en cours	0			
<b>TOTAL</b>	<b>3 185 428</b>	<b>34 160</b>		<b>3 219 588</b>

Les augmentations de l'année sont liées à l'achat d'un ballon d'eau chaude et à du matériel informatique.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Agencements				
AAI	514 574	144 838		659 412
Matériel de transport	37 147	17 762		54 909
Matériel de bureau	927 679	57 930		985 609
Mobilier	188 238	55 648		243 886
Immo. en cours	0			
<b>TOTAL</b>	<b>1 667 638</b>	<b>276 178</b>		<b>1 943 816</b>

### e) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Titres de participations	14 103 795	881 100	2 169	14 982 726
Dépôts de garantie	461 006	30 075	0	491 081
<b>TOTAL</b>	<b>14 564 801</b>	<b>911 175</b>	<b>2 169</b>	<b>15 473 807</b>

Les 881 100 € correspondent à l'acquisition de 30% d'Altanna et à l'augmentation de capital d'Infotel Corp.

### f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 1 924 470 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 3 104 677 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 359 205 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2024, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 427 109 € au 31 décembre 2024.

### g) Autres créances

En €	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	0	1 054 138
Taxe sur la valeur ajoutée	975 127	969 083
Autres créances	1 306 509	1 521
Compte courant d'intégration fiscale	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 281 636</b>	<b>2 024 742</b>

Le remboursement de TVA de 600 000 euros a été reçu au cours de l'année 2024.

Le compte courant d'intégration fiscale correspond à la créance d'IS d'infotel SA sur Infotel Conseil.

## Annexe 2024

### h) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 744 111 € au 31 décembre 2024. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...).

### i) Tableau d'échéance des créances

En €	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	491 081		491 081
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 924 470	1 924 470	
Autres créances	2 281 636	2 281 636	
Charges constatées d'avance	744 111	744 111	
Ecart de conversion Actif	0		
<b>TOTAL</b>	<b>5 441 298</b>	<b>4 950 217</b>	<b>491 081</b>

### j) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 464 033 € contre 2 855 084 € au 31 décembre 2023. Il s'agit principalement des dettes envers les sociétés liées.

### k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 254 433 € au 31 décembre 2024, contre 1 557 864 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 442 850 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 1 722 702 €.

### l) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

En €	2024	2023
Personnel	6 000	12 000
Organismes sociaux	44 248	52 302
IS	500 853	0
TVA	83 713	66 555
Autres impôts	17 103	23 536
<b>TOTAL</b>	<b>651 917</b>	<b>154 393</b>

## Annexe 2024

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

### m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2024, les produits constatés d'avance pour 321 627 € correspondent à l'étalement *prorata temporis* des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 108 121 € à la clôture de l'exercice précédent.

### n) Tableau d'échéance des dettes

En €	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	2 451	2 451		
Emprunts et dettes financières diverses	4 461 582	4 461 582		
Dettes fournisseurs	2 254 433	2 254 433		
Dettes fiscales et sociales	651 917	651 917		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	24 768	24 768		
Produits constatés d'avance	321 627	321 627		
Ecart de conversion - Passif	92 126	92 126		
<b>TOTAL</b>	<b>7 808 904</b>	<b>7 808 904</b>	-	-

### o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En €	2024	2023
Hors Groupe France	1 636 497	1 664 277
Hors Groupe USA	6 107 603	4 746 587
Hors Groupe Europe	324 355	442 890
Hors Groupe Export (autres)	0	0
<b>SOUS TOTAL HORS GROUPE</b>	<b>8 068 455</b>	<b>6 853 754</b>
Groupe France	3 311 323	3 347 386
Groupe USA	136 233	484 295
Groupe Europe	1 729	3 163
<b>SOUS TOTAL GROUPE</b>	<b>3 449 285</b>	<b>3 834 844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 517 740</b>	<b>10 688 598</b>

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits **Infotel** à l'étranger.

Les reprises de provisions et transferts de charges de 1 601 880 € concernent l'activation des frais de recherche et développement (contre 1 637 699 € en 2023).

## Annexe 2024

### p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 13 625 708 € contre 13 838 638 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2024, la société a reçu 11 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 912 503 € d'OAIO et 1 500 000 € par Infotel Monaco.

Les charges financières s'élèvent en 2024 à 55 557 € contre 35 051 € en 2023. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres et à la provision sur les actions propres.

### q) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 6 243 836 € soit 54% du chiffre d'affaires de la société soit 5 points de plus que l'exercice précédent.

### r) Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôts net d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2024 à 268 222 € contre un produit net d'impôts de 72 736 € en 2023, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt complémentaire de 16 779 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

### 4. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2024 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

### 5. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2024 à 655 854 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2024.

### 6. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 191 032 €.

### 7. Engagements

#### Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Infotel a une garantie d'exécution de 5k€ au CIC.

## Annexe 2024

### 8. Evénements postérieurs à la clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2025, 50 565 actions gratuites.

### 9. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

En k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	OAIO	Insoft Infotel Software	Infotel UK	Infotel Canada	Groupe Adaming Maroc	Altanna
Capital	20 000	150	186	133	50	0,13	1	171	32
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	66 094	244	(722)	2 841	1 226	2 927	57	260	163
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	51 %	100 %	65 %	30 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	273 648	7 842	1 550	9 700	990	8 504	326	4 536	2 403
Résultat	16 600	1 187	719	1 027	234	564	49	487	194
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	11 000	1 500	0	913	0	0	0	0	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2024 hormis la société Altanna qui clôture ses comptes au 31 août 2024. Toutes les données sont relatives à l'année 2024.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :  
Cours moyen de 1 \$ = 0,95429 € pour le compte de résultat et 1 \$ = 0,96256 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :  
Cours moyen de 1 £ = 1,19019 € pour le compte de résultat et 1 £ = 1,20601 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel Canada ont été converties aux cours suivants :  
Cours moyen de 1 CAD = 0,67047 € pour le compte de résultat et 1 CAD = 0,66899 € pour les capitaux propres.

Les données relatives au groupe Adaming Maroc ont été converties aux cours suivants :  
Cours moyen de 1 MAD = 0,09538 € pour le compte de résultat et 1 MAD = 0,09564 € pour les capitaux propres.